

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

M. Reynès, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Straumann, Mme Louwagie, M. Sermier,
M. Bazin et M. Cattin

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'Observatoire des normes communique mensuellement aux professionnels inscrits via une plateforme d'informations publiques, ou par l'envoi d'un courriel, les nouvelles directives ou normes applicables ou abrogées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réglementation imposée aux agriculteurs est très complexe et fluctuante qu'il convient de mettre en place un outil actualisé régulièrement pour informer des nouvelles normes que ceux-ci doivent respecter afin de faire de la prévention en cas de contrôle et de l'accompagnement à la conformité pour les exploitations.